

**AS  
(RAPIDO PRET)  
Société Anonyme  
au capital de 401 939,60 euros  
Siège social : 2 rue du Pot d'Argent  
22200 GUINGAMP  
523145431 RCS SAINT BRIEUC**

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 9 FEVRIER 2018**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 juin 2017 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du Commissaire aux Comptes.

**ACTIVITE DE LA SOCIETE**

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice :

Durant l'exercice clos le 30 juin 2017, le chiffre d'affaires de la Société a progressé de 64,79 % par rapport à l'exercice précédent, compte tenu de l'augmentation du nombre de clients et de l'amélioration du taux de validation des dossiers.

Parallèlement, une bonne maîtrise des charges d'exploitation nous a permis de réaliser un résultat d'exploitation en hausse de 134 978,29 euros.

Au final, compte tenu d'une perte exceptionnelle de 389 444,10 euros, l'exercice clos le 30 juin 2017 se solde par une perte de 172 449,76 euros, pour laquelle il est proposé l'affectation ci-après.

Notons à ce titre, ainsi qu'il l'a été mentionné par l'Expert-comptable de la Société dans l'annexe des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2017 que « *lors de l'établissement des comptes au 30 juin 2017, il a été constaté après vérifications approfondies portant sur les dossiers en cours à la clôture de l'exercice précédent que le calcul des en-cours comptabilisés au 30 juin 2016 était surévalué d'un montant chiffré à 389 529 €. Cet écart pénalise fortement la marge et le résultat d'exploitation de l'exercice.*

*Afin de ne pas fausser la lecture et l'analyse de l'exploitation de l'exercice clos le 30/06/2017, le dirigeant a décidé de comptabiliser cet écart de 389 529 € en résultat exceptionnel.*

*Des taux de transformation des dossiers en cours au 30/06/2017 plus prudents ont été retenus à la clôture des comptes clos du 30/06/2017. »*

Par ailleurs, nous vous rappelons qu'aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16 septembre 2016, il a été décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 137 233,70 euros et de le porter de 264 705,90 euros à 401 939,60 euros, par création de 1 372 337 actions nouvelles de 0,10 euros de valeur nominale chacune et de réserver en totalité cette émission à l'Association COGEDIS [Association déclarée sise à SAINT THONAN (29800) ZI de SAINT THONAN, inscrite au Répertoire SIREN sous le numéro 312 771 967]. Par un procès-verbal en date du 28 septembre 2016, le Conseil d'Administration a constaté la souscription et la libération intégrales de ces actions ainsi que la réalisation définitive de l'augmentation de capital.

Enfin, au titre des investissements importants réalisés au cours de l'exercice écoulé, nous vous signalons que la Société a procédé au développement de son site internet et au développement d'un logiciel de production interne. Comme indiqué dans l'annexe des comptes annuels, cette production a été immobilisée dans les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2017 à hauteur de 137 861 € s'agissant du site internet et à hauteur de 130 600 € s'agissant le logiciel de production interne (130 600 €). Nous vous informons également qu'aux termes d'un acte sous seings privés en date à GUINGAMP du 6 juin 2017, la Société a acquis 510 parts sociales de la Société SEGA COURTAGES [Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est situé Parc Pompidou – CP 3409 – 56034 – VANNES CEDEX, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de VANNES sous le numéro 800 564 643]. Dès lors, la Société détient désormais la totalité du capital de cette Société.

#### Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice :

Depuis le 30 juin 2017, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler, hormis la création d'une filiale dénommée RAPIDO'ASSUR [Société par actions simplifiées au capital de 7 500 € dont le siège social est à GUINGAMP (22200) 2 rue du Pot d'Argent, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SAINT BRIEUC sous le numéro 830 709 820], qui exerce une activité de courtage en assurances.

Nous vous rappelons néanmoins l'ouverture de nouveaux établissements à CESSION SEVIGNE (35510) 2 rue du Bordage, NOYAL PONTIVY (56920) ZA Gohelève – rue Henri Moissan, PARIS (75008) 12 rue de Florence, QUIMPER (29000) ZC de l'Hippodrome – 30 avenue Saint-Denis et LORIENT (56100) 2 rue Jacques Brel, compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 ainsi que le transfert de l'établissement de NANTES qui se situe désormais à BASSE GOULAINNE (44115) 3 rue de Tasmanie depuis cette même date.

#### Evolution prévisible et perspectives d'avenir :

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> juillet 2017 sont de tout mettre en œuvre pour continuer de développer le chiffre d'affaires tout en maîtrisant au mieux nos charges d'exploitation.

#### Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients :

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture du dernier exercice au 30 juin 2017, le solde des dettes fournisseurs ressortait à 115 283,80 euros contre 102 094,58 euros à la clôture de l'exercice au 30 juin 2016.

Le détail par échéance n'est pas communiqué.

#### Activités en matière de recherche et de développement :

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

## **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

### Activité des filiales et participations :

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle.

Nous complétons ces informations par les éléments suivants :

#### ⇒ **Société JAMS COURTAGE**

Forme juridique : Société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros

Siège Social : 2, rue du Pot d'Argent - 22200 GUINGAMP

Immatriculation : R.C.S de SAINT BRIEUC sous le numéro 802 418 657

Activité : courtage en travaux,

Participation dans cette Société : 99,50 %

Résultat au 30 juin 2017 : perte de 23 344 euros.

#### ⇒ **Société SEGA COURTAGE**

Forme juridique : Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros

Siège Social : Parc Pompidou - CP 3409 - 56034 VANNES CEDEX

Immatriculation : R.C.S de VANNES sous le numéro 800 564 643

Activité : courtage en opérations de banque et en services de paiement,

Participation dans cette Société : 100 %

Résultat au 30 juin 2017 : bénéfice de 4 455 euros.

## **RESULTATS - AFFECTATION**

### Examen des comptes et résultats :

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2017, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 527 030 euros contre 926 626 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 604 854 euros contre 536 252 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 550 955 euros contre 376 470 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 170 983 euros contre 113 092 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 817 362 euros contre 611 229 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 296 097 euros contre 222 508 euros pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 21 contre 18 pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 68 571 euros contre 51 140 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 4 645 euros contre 146 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 1 908 613 euros contre 1 374 585 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 223 272 euros contre 88 293 euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de - 9 367 euros (- 3 682 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 213 904 euros contre 84 611 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- de la perte exceptionnelle de 389 444 euros contre un résultat exceptionnel de 12 641 euros pour l'exercice précédent,

- d'une créance d'impôt sur les sociétés de 3 090 euros contre un impôt sur les sociétés 24 567 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2017 se solde par une perte de 172 449,76 euros contre un bénéfice de 72 685,80 euros pour l'exercice précédent.

Au 30 juin 2017, le total du bilan de la Société s'élevait à 2 509 497 euros contre 1 474 902 euros pour l'exercice précédent.

#### Proposition d'affectation du résultat :

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de 172 449,76 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter la perte de l'exercice clos le 30 juin 2017 de la manière suivante :

**Perte de l'exercice :** **- 172 449,76 euros**

- Imputée en totalité sur le compte " autres réserves ", soit - 172 449,76 euros  
qui serait ainsi ramené à la somme de 1 553,60 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 1 532 489,98 euros.

#### Distributions antérieures de dividendes :

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

#### Dépenses non déductibles fiscalement :

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 12 118 € et qui, compte tenu du résultat fiscal déficitaire, ont réduit le déficit reportable à due concurrence.

### Tableau des résultats des cinq derniers exercices :

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

### **CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et conclues au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil d'Administration.

Votre Commissaire aux Comptes a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial.

### **ACTIONNARIAT SALARIE**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 30 juin 2017.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de commerce s'élevait au 30 juin 2017 à moins de 3 %.

### **ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE**

Nous vous précisons qu'aucun mandat d'administrateur ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

#### Liste des mandats et fonctions :

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

<i>Nom / Prénom</i>	DANS LA SOCIETE	DANS UNE AUTRE SOCIETE DU GROUPE		HORS DU GROUPE	
	Fonctions	Société / RCS	Fonctions	Société / RCS	Fonctions
<b>Emmanuel AUBRY</b>	PDG Administrateur	<b>SARL JAMS COURTAGE</b> RCS ST BRIEUC N° 802418 657	Gérant	<b>SCI HISLAND</b> RCS ST BRIEUC N° 794 181 818	Gérant
		<b>SARL SEGA COURTAGE</b> RCS VANNES N° 800 564 643	Cogérant	<b>SC HOLDING TAO</b> RCS SAINT BRIEUC N°827 738 725	Gérant
<b>Caroline AUBRY</b>	Administrateur	NEANT	--	<b>SC HOLDING TAO</b> RCS SAINT BRIEUC N°827 738 725	Gérant
<b>Association COGEDIS</b>	Administrateur	NEANT	Administrateur	<b>SCI ALTISIMO 35</b> RCS BREST N°498 825 686	Gérant
				<b>GIE IDEA TECHNOLOGIES</b> RCS BREST N°489 374 231	Président
<b>Johan OLLIVIER</b>	DGD à compter du 01/10/2016	<b>SAS RAPIDO'ASSUR</b> RCS SAINT BRIEUC N°830 709 820	Président	<b>SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MAJH</b> RCS ST BRIEUC N° 750 203 358	Gérant

## **ETAT DES DELEGATIONS DE COMPETENCE OU DE POUVOIRS DANS LE CADRE D'UNE AUGMENTATION DE CAPITAL**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-5 du Code de Commerce, insérées par l'Ordonnance n° 2004-604 du 24 juin 2004 : « Lorsqu'il est fait usage des délégations prévues aux articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2, le Conseil d'Administration ou le directoire établit un rapport complémentaire à l'Assemblée générale ordinaire suivante dans les conditions fixées par décret en Conseil d'Etat », étant précisé que les articles précités visent le cas des délégations de compétence ou de pouvoirs accordées dans le cadre d'une augmentation de capital.

Nous vous précisons qu'il n'existe aucune délégation prévues aux articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Représenté par M. Emmanuel AUBRY